# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 10 MAI 1871.

44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 10 MAI 1871.



VENTES À L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails, voir aux annonces.

Par le shérif, à 10 1/2 heures A. M., les meubles et effets qui se trouvent au No. 116, rue du Camp.

Par S. Guinault, à 11 heures, sur le Chemin de Gentilly, à l'écurie de Mme Vve Robinson, 25 belles vaches laitières, 3 taureaux, 4 chevaux.

Aussi au No 238 de la rue de la Douane—Installation de café, meubles, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue Chartres—Marchandises sèches et bijouterie.

ATTENTION!

1er Le Shérif procédera aujourd'hui, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à l'adjudication de tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison située au No 116, rue du Camp, Premier District, et connue sous le nom de Onachita House.

1er Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", concurrence sans rival en Cartes et Factures.

1er CANDIN PURS et sans MÉLANGE.—Cognac fins en tous genres chez J. VILLARMBIA & Co, Successeurs d'Ernest Turpin, 82 rue Vieille-Levée.

THÉATRES.

AUJOURD'HUI, MERCREDI.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—Rosine, or the wife of two husbands.

KNICKERBOCKER.—Nous ne connaissons pas de Compagnie d'Assurance sur la vie qui mérite à un plus haut degré la confiance publique que la Compagnie de Knickerbocker de New-York. Organisée en 1853, avec un capital de $100,000 seulement, ses progrès furent d'abord très lents. Malades dans 1863, ses développements ont été rapides, prodigieux même, car nous voyons dans l'exposé annuel de la Direction qu'en décembre 1869 elle avait délivré 22,078 polices assurant une somme de $66,598,439. Trois Compagnies seulement de New-York, organisées sous les lois de cet Etat, faisaient plus d'affaires. Un examen de la situation de la Compagnie, fait dernièrement d'une manière complète et rigoureuse, offrait le résultat suivant : actif au 1er janvier 1871, $7,020,973 58; obligations, y compris le fonds de réserve et le capital social $6,844,996 26, ce qui donne un surplus net actif de $175,977 32; lequel surplus sera de $550,682 84 en y comprenant certaines montants regardés par la Compagnie comme valides et disponibles. La Compagnie, en outre, a été très libérale pour les polices, car depuis son organisation elle leur a payé la grosse somme de $8,581,899 86, sans compter les dividendes, se sont élevés à $993,434 85. Qui pourra douter d'après cela que la Compagnie ne soit digne de la confiance publique!

TABLEAUX ET BAL A L'OPÉRA.—On nous prie d'annoncer que la Société de Bienfaisance des Dames de la Louisiane donnera, mercredi soir, 17 courant, à l'Opéra, des tableaux suivis d'un bal. La recette doit être consacrée à l'achèvement du tombeau des confédérés dans le Cimetière Greenwood, à l'entretien des veuves et des orphelins et à l'achat de jambes artificielles pour les invalides du Sud.

Les loges seront mises en vente, le 9 au matin, au magasin de M. Tyler, rue du Canal. Les autres places seront mises en vente le jeudi prochain. Après les tableaux, la scène et le parquet seront transformés en salle de bal. Des rafraîchissements seront servis dans le salon des dames. Cette fête promet d'être très brillante et nous espérons qu'elle sera fructueuse.

LE MOTEUR AMMONIACAL.—Nous apprenons que le docteur Lamm, inventeur du moteur ammoniacal, fera aujourd'hui plusieurs voyages sur la voie ferrée de la rue du Canal, de la statue de Clay à la station de la rue Broad, de onze heures à midi et de midi à une heure, puis le reste de la journée à intervalles réguliers. Le public est invité à assister à ces expériences et à voir fonctionner ce nouveau moteur, dont le succès est aujourd'hui incontestable.

Des souscriptions au capital de la Compagnie du moteur ammoniacal seront reçues au bureau de M. G. L. Laughland, rue de la Commune, No 175, à partir d'aujourd'hui.

CHEROKEE.—Le beau steamer Cherokee partira samedi 13 du courant, à 5 heures du soir, pour Attakapas et l'Atchafalaya. Ce bateau, supérieurement commandé par le capitaine Forger, prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères intermédiaires. Voyez l'annonce.

POUR LES ATTAKAPAS ET L'ATCHAFALAYA.—Le bateau à vapeur *T. E. Fraser* partira samedi prochain, 13, pour les Attakapas et prendra du fret pour l'Atchafalaya et pour tous les débarcadères mentionnés dans l'annonce. Le capitaine Abe Smith, dont le nom est si populaire et la réputation si établie, commandera le *T. E. Fraser*, qui est un excellent bateau, sur lequel on pourra obtenir tous les renseignements désirables en s'adressant à M. J. E. Carlin, Tchoupitoulas, 4, ou à M. S. Weiltz, Carondelet, 58.

☞ Allez vous, grands et petits, à la Bijouterie Rob. E. Lee, coin Royale et St-Louis.

BOIS DE CHARPENTE.—Nous appelons l'attention des constructeurs et entrepreneurs de bâtisses sur l'annonce que M. Jos. A. Brown publie aujourd'hui dans les colonnes de l'*Abeille*. M. Brown a un grand dépôt de bois de charpente au coin des rues Bienville et Peters, à un ilot de la rue de la Douane, et dans ce dépôt sont empilés les bois les plus recherchés pour toute espèce de travaux. On y remarque le chêne blanc, le frêne, le peuplier, le noyer, le cèdre, le cyprès, le pin jaune, bois pour planchers et plafonds, etc, etc.

Les constructeurs et entrepreneurs sont invités à aller voir ce chantier dont les conditions de vente sont, dit-on, fort libérales.

$55.—Pour la modique somme de $55, on peut se procurer la fameuse machine à coudre de Grover & Baker. Elle exécute tous les ouvrages et est garantie pour cinq ans.—Agence, rue du Canal, 188.

CYPRE DE CHOIX.—Avis est donné aux fabricants de cigares et tonneliers qu'un second lot de cyprès de choix sera à vendre dans quelques jours au chantier de Jos. A. Brown, au coin des rues Bienville et Peters.

ASSESSEMENT Nos 54, 55, 56 et 57.—Voyez la colonne des notices spéciales. Mort de D. C. Bell; A. Candide; W. F. Tunnard et F. Repoll, payable au bureau de la Mutual Aid and Benevolent Life Insurance Association of Louisiana, 120 rue Carondelet, dans les 30 jours à partir du 9 mai 1871.

7 au 14

☞ Le général R. E. Lee, écrivant à la date du 12 janvier 1867, dit : "Son simple mécanisme et l'expérience que mes filles ont acquise en s'en servant, font de la MACHINE A COUDRE de Wilson & Gibbs un instrument fervent dans ma famille."

A vendre par M. S. Hedrick, rue du Canal, 178 & 180, à la Nlle-Orléans. 3m

$55.—Le machine à coudre de Grover & Baker, qui ne coûte que $55, a obtenu les premiers prix partout où elle a été exposée.—A vendre, au No. 182 de la rue du Canal.

UNE BOUTADE.—Sous le titre *Remember*, le *Mercure* de Lyon lance la boutade suivante :

Nous prenons la liberté de rappeler au peuple Français plusieurs choses qu'il semble avoir oubliées complètement :

Que la France a été en guerre avec la Prusse;

Que la France a été vaincue par la Prusse;

Que l'Alsace tout entière et une partie de la Lorraine, soit : trois départements, trente villes et quinze cent mille habitants, ne la France n'est engagée à payer à la Prusse une somme de *cinq milliards* en espèces, soit *cinq mille millions*.

Si six cent mille Prussiens occupent naturellement le tiers du territoire français, il y a encore sur lui payé une première somme de cinq cent millions.

Toutes ces choses se passèrent il y a environ six semaines.

On n'y pense plus aujourd'hui!

Et les Français, les Parisiens surtout, parlaient dans ce temps-là, de se préparer à une revanche.

Blagueurs, va!

☞ On fait queue à la porte de la chapellerie de la rue Royale, coin St-Louis. Pourquoi? Parce que les chapeaux s'y vendent à un bon marché fabuleux.

Les Adhérents de la Commune.

La population de Paris comptait plus de 450,000 électeurs. Après l'insurrection du 18 mars, il y a eu le 26 du même mois une élection faite par le comité révolutionnaire. Cent vingt-huit mille électeurs ont pris part au scrutin, et les voix données aux adhérents du comité ont été de soixante à quatre-vingt mille. Sur les 90 membres dont se composait originairement la Commune il n'en reste pas vingt aujourd'hui. Le scène avait une nouvelle élection a eu lieu pour combler les vides.

Voici, d'après le *Mot d'ordre* et le *Vengeur*, les résultats connus de ces élections :

Premier arrondissement.—Résultat définitif (4 conseillers).—Ingerrit, 21,300, dont le lauréat est de 2,970.—Vésinier, 2,826; Cluseret, 1,998; Pillot, 1,748; Andrieu, 1,736; Grandjean, 1,165; Jules Michel, 1,071; bulletins nuls, 108.

Deuxième arrondissement.— Résultat connu (manquent les bataillons de service).—Pothier, 3,498; Serraillier, 2,941; Durand, 2,745; Johannard, 2,604; Duchêne, 241; Duflant, 231.

Troisième arrondissement. — Inscrits : 28,133.—Le huitième, 5,340.—Landeck, 2,804; Viard, 1,125; divers et nuls, 1,380.—Manquent trois forts et une section.

Sixième arrondissement.—Résultat connu.—Courbet, 2,418; Rogeart, 2,292; Lacord, 1,866; Lévy, 1,103; Lallemand, 1,018.

Septième arrondissement.—Résultat connu.—Sicard, 1,669; Gentilini, 114; blancs, nuls et divers, 96.

Huitième arrondissement. — Résultat connu. — Marguerite, 520; Rossel, 482; Dombrowski, 65; divers, 20.

Neuvième arrondissement. — Résultat connu.—Garibaldi, 6,076; Passedouet, 870; nuls, 60.

Seizième arrondissement.—Résultat connu.—Longuet, 1,058; Darnal, 645; Napias-Piquet, 424; Pagault, 382; Leverday, 258; divers, 181.

Dix-septième arrondissement.—Résultat connu.—Duport, 3,450; Combault, 1,776; Jaclard, 1,180; Marceau, 1,073; Bonhomme, 1,016.—Les bataillons de service manquent.

On verra par une dépêche de Versailles que la Commune a déclaré valables ces élections, bien que la majeure partie des candidats n'aient pas obtenu le huitième des voix des électeurs inscrits.

Ainsi Paris se trouve gouverné par des hommes qui ont eu de 100 à 3000 voix et ces hommes prétendent dicter des lois à la France entière.

## Les Combats autour de Paris.

DÉPÊCHES DE VERSAILLES.

"Versailles, 18 avril, 8 h. 30 m. du soir.

"*Le chef du pouvoir exécutif au sous-préfet de Hâvre :*

"Nouveau succès de nos troupes, ce matin.

"Toujours dans le but de garantir notre position nous avons repoussé de vive force de la porte Maillot et du village d'Asnières, le régiment de gendarmes, sous les ordres du brave colonel Crémoux, a enlevé le village de Clichy, a été ensuite porté au delà, et a repoussé les insurgés au loin en leur faisant essuyer des pertes sensibles, en morts ou en prisonniers.

Quelques rails enlevés à propos ont arrêté une locomotive blindée et l'ont laissée dans le plus grand péril.

"Ces combats de détail, où l'ennemi ne prouve qu'une chose, l'abondance de lâcheté trouvée dans le rempart de Paris, font resurgir l'entrain, le zèle de nos jeunes soldats et le peu de tenue des insurgés, qui tirent très qu'ils ne sont plus appuyés par les canons dévolés à l'enceinte de Paris.

"A. THIERS."

"Versailles, 19 avril, 7 h. du soir.

"*Le chef du pouvoir exécutif au sous-préfet du Hâvre :*

"Asnières a été emporté, ce matin. Nos soldats, sous la conduite du général Montauban, comte de Palikao, ont eu des circonstances, se sont jetés sur la position, malgré le feu de l'ennemi, et l'ont emportée avec une vigueur extraordinaire.

"L'ennemi a laissé des pertes énormes et ne peut plus incommoder notre établissement du Courbevoie.

"Ainsi, nous continuons vers le terme de cette criminelle résistance à la loi du pays, et la Commune, déjà désertée par les hommes honnêtes, qui ne sont défendus qu'aux gens, qui commencent à comprendre qu'on les trompe et qu'on sacrifie inutilement leur sang à une cause à la fois impie et perdue.

"A. THIERS."

DÉPÊCHES HAVAS.

"Versailles, 20 avril, 5 h. 30 du soir.

"Les nouvelles de Paris du 20 avril, au matin, annoncent que la Commune a déclaré valables les dernières élections municipales, quoique les candidats n'aient pas obtenu le huitième des voix des inscrits.

"Le bel de bataillon Girot a été condamné à mort pour avoir refusé de marcher contre les troupes de l'Assemblée de Versailles; la commission exécutive a commué cette peine.

"Les matériaux à provenir de la démolition de la colonne Vendôme ont été mis en vente par adjudication.

"On télégraphie de Versailles, le 20 avril, à quatre heures du soir, que les dépêches officielles de la Commune, du 19 au soir, prétendent que les Parisiens ont repris les positions qu'ils avaient perdues le 18 avril, sont absolument dénuées de fondement.

"Les insurgés, rejetés sur la rive droite de la Seine, n'ont pas tenté de revenir sur Asnières.

"Le passage du pont leur était interdit par une batterie versaillaise installée à la gare.

"Hier, les gendarmes ont fouillé les maisons d'Asnières; ils y ont trouvé un certain nombre d'armes, mais pas un seul insurgé."

## Collége de la Passe-Christian.

Il y a bien longtemps, messieurs, que j'avais mis le plaisir de vous, et j'espère bien croire que, si après un assez long repos je la rapporte, ce n'est que pour payer un juste tribut d'hommages, aux *Frères* aux *Aînés* de l'institution dont le titre figure en tête de cet article.

Vous savez tous qu'il existe un collége à la Passe-Christian, un des plus délicieux endroits de bains sur le golfe, et des plus sains que l'on puisse imaginer; ce collége, dont l'existence date depuis cinq années, a été fondé par le frère Isaïah, qui en est toujours le président. Le nombre des élèves qu'on y comptait alors était tellement restreint qu'il dû falloir au frère Isaïah un travail herculéen pour surmonter tous les obstacles qu'il rencontrait sur son chemin; une volonté de fer, pour parvenir au résultat qu'il voulait atteindre et faire du collége de la Passe, une institution de premier ordre.

Je viens d'écrire que le Collége de la Passe, est une institution de premier ordre, et je n'en rétracte pas, car il n'a faillit qu'assurer à la soirée littéraire et musicale donnée, le 4 du mois, pour se convaincre que les élèves qui y ont figuré de part et d'autre, ont fait des études sérieuses qui leur ont mérité les applaudissements unanimes du nombreux auditoire qui s'y trouvait.

*La Société littéraire d'Irving*, fondé par les élèves du Collége de la Passe, et qui a pour président l'élève John J. O'Horke, se réunit toutes les semaines, dans une des salles du collége, où chaque élève est tenu, d'après les réglements, de prononcer un discours de sa composition, de se livrer à des exercices de prononciation et de diction, et de parler avec aisance, plus tard, devant le public. Les succès qu'ils ont obtenus à la soirée dont je parle, les légitimes résultats auxquels ils sont parvenus, les applaudissements qui ont été décernés à ces jeunes orateurs, est la preuve la plus évidente des bienfaits de la *Société d'Irving*. Le barreau comptera sous peu, plus d'une étoile dans son sein! Honneur au Collége de la Passe Christian!

Mais ce n'est pas seulement à la partie littéraire qu'il nous faut décerner tous les honneurs de la soirée; la bande musicale, sous la direction du professeur Z. Boyerdoffer, peut aussi revendiquer une large part dans les applaudissements de la vaste société qui s'était réunie au collége.

J'ai peut-être outrepassé l'espace que vous pouvez m'accorder; aussi, vais-je terminer ce petit compte-rendu, en félicitant les élèves qui, sous l'habile direction du frère Isaïah, et de nos autres frères adjoints, ont donné une preuve si évidente des progrès que l'on fait dans cette institution, sous le double point de vue des sciences et des arts.

Voici le programme qui a été exécuté dans cette soirée :

1o—Musique—Par la Bande.

2o—Adresse—Par le président de la Société Irving, John J. O'Horke.

3o—Les Iles de la Grèce, poésie—John Dimitry.

4—Décadence des Nations—H. Stewart.

5—Musique—Piano—Henry Burke.

6—Avenir des Etats-Unis—(discours)—Ignatius Devereux.

7—La supériorité d'une nation sur rapport militaire, n'est pas un signe de supériorité civilisatrice—Horace Dufour.

8—Musique—Piano—Ed. Fournier.

9—Eloge de George Peabody—Louis Lache.

10—Biographie de Walter Scott—Geo. Braud.

11—Musique—Piano—Vallery Duffell.

12—Poème, le Vrai Héro—Rollo Knapp.

13—Musique—Par la bande du Collége.

DÉBATS.

Y a-t-il plus à condamner qu'à approuver l'Angleterre dans sa carrière comme nation?

Première affirmative—J. T. Dimitry.

Première négative—David Shelley.

Musique—Piano, flûte et piano, "les Puritains"—I. G. Daquin, H. Burke.

Seconde affirmative—Wm A. Elder.

Seconde négative—Rollo Knapp.

Discours de clôture—par le président de la Société littéraire d'Irving—John J. O'Horke.

Musique—La Bande.

Le jury, composé comme pour décider quels étaient ceux qui avaient rapporté le victoire dans cette lutte littéraire, a "unanimement rapporté que les honneurs en revenaient à la partie négative.

J. B.

☞ Voulez-vous de beaux et bons chapeaux à prix réduits? Adressez-vous au coin Royale et St-Louis.

Le Steamer Cherokee.—M. Geo. D. Hite a reçu hier la dépêche suivante :

Franklin, 9 mai 1871.

Le steamer *Cherokee* a passé en aval hier soir. Il arrivera jeudi. Bonne course.

(Signé) J. P. FORGY,
Capitaine du *Cherokee*.

La Commune Malade.—Une dépêche du 4 mai contient ce qui suit :

Deux des membres les plus influents de la Commune, MM. Delescluze et Ashonvoux, sont gravement malades. On désespère de la vie de ce dernier.

Un Echange Refusé.—On lit dans un journal :

M. Thiers, après avoir pris l'avis de ses ministres et de la commission permanente des quinze, a répondu par un refus à une proposition qui lui était faite de sendre la liberté à M. Blanqui, retenu dans le Lot, en échange de M. Darboy, archevêque de Paris, prisonnier de la Commune. Le pouvoir exécutif a pensé ne pouvoir accueillir la proposition par la raison que la vie de Blanqui, n'est pas plus en péril que celle de M. Blanqui, mais que ce dernier est légitimement détenu, en suite de sa condamnation à mort par un conseil de guerre.

## FRANCE.

Correspondances Parisiennes.

Nous extrayons ce qui suit de divers correspondances :

Paris, 16 avril.

Il faut être juste. L'*Officiel* d'aujourd'hui contient quelques dispositions excellentes : un désaveu d'une immonde proclamation sur papier blanc d'un nommé Lacord contre les réfractaires, proclamation qui avait soulevé une indignation générale; une invitation faite aux journaux de venir se renseigner librement auprès de l'autorité; une note contre les réquisitions; la publicité donnée aux séances de la Commune, ce qui peut n'être pas à son avantage, mais ce qui témoigne en faveur du principe, et enfin des garanties si énergiquement réclamées en faveur de la liberté individuelle. Si ces garanties sont observées (et la Commune peut n'être pas plus libre de faire le bien qu'elle n'a été désireux d'éviter le mal), on pourra être tranquille, quoique innocent, rentrer chez soi à peu près avec sécurité, et, à défaut de la liberté de la presse, de la liberté de réunion, de la liberté de la parole publique, espérer au moins la droit au sommeil.

Pour vous faire comprendre combien étaient nécessaires les garanties dont je parle, je vous dirai que j'ai vu moi-même un propriétaire du 17e arrondissement, qui, arrêté il y a quinze jours, n'a été rendu qu'aujourd'hui à la liberté. Interrogé hier seulement, il n'avait rien qui motivât la mesure sur son registre d'écrou. Le juge invité à lui venir en aide pour trouver quels prétextes avaient pu motiver son arrestation, toute indication à cet égard manquant absolument. Des jalousies de voisinage, des inimitiés politiques qu'il soupçonne d'avoir provoqué la mesure qui l'a enlevé quinze jours à sa maison et à sa famille, n'avaient pas même été formulées dans une vague accusation. Je vous cite le fait avec quelque détail, parce que c'est vraisemblablement le plus typique de ces nombreuses arrestations qui ont été faites depuis près d'un mois.

Des hommes entraînés dans les gardes nationaux, à qui on demande pourquoi ils ne n'étaient pas battus avec cet acharnement contre les Prussiens, répondent que les Prussiens n'en voulaient pas qu'aux riches et que cela regardait ces derniers seuls, mais que maintenant on se bat contre les riches et ensuite, ... Ils ne se battent toujours là le grand mot, "on nous donne la solde."

Je n'ai pas besoin de vous dire la triste situation qui, dans ces conditions, est faite à la capitale. La peur, à coup sûr, y fait encore plus de ravages que l'inflation. Les gations continuent et ceux qui restent n'ont pas de cachette assez sûre pour y enfouir leur argent. Je crois toutes ces alarmes parfaitement exagérées, mais elles ne sont pas gratuites. Autant vaudrait prendre au sérieux la menace l'épouvante de la prochaine faite au peuple de quinze cent heures de pillage et de robes de soie. Les choses sont plus fortes que les révolutions elles mêmes, et les excès seront certainement contenus, dans une limite, il est vrai, que ne peuvent admettre, à coup sûr, les esprits modérés et surtout ceux qui, loin de Paris, se grossissent démesurément nos malheurs. Mais le plus grand de tous les maux, celui dont l'effet dépasse l'impression produite par tous les excès réels, c'est le manque de confiance, c'est la terreur. Elle est poussée au plus haut degré, et avec elle, toutes les souffrances imaginaires ont la portée de la réalité.

M. Dacosta, attaché à l'ex-préfecture, a fait venir les directeurs de théâtres et leur a demandé de donner collectivement une représentation à la Porte Saint Martin au bénéfice de la veuve du général Pelissier. Ils y ont naturellement consenti. M. Dacosta leur aurait dit plus demandé de rouvrir leurs théâtres pour des séries de représentations continues. Il aurait demandé alors la disposition qui enlève pour les bataillons de marche de la garde nationale de Versailles; la commission exécutive a consenti à cette peine.

Les matériaux à provenir de la démolition de la colonne Vendôme ont été mis en vente par adjudication.

On télégraphie de Versailles, le 20 avril, à quatre heures du soir, que les dépêches officielles de la Commune, du 19 au soir, prétendent que les Parisiens ont repris les positions qu'ils avaient perdues le 18 avril, sont absolument dénuées de fondement.

Les insurgés, rejetés sur la rive droite de la Seine, n'ont pas tenté de revenir sur Asnières.

Le passage du pont leur était interdit par une batterie versaillaise installée à la gare.

Hier, les gendarmes ont fouillé les maisons d'Asnières; ils y ont trouvé un certain nombre d'armes, mais pas un seul insurgé."

Le Mentiri des Citoyennes à Paris.

Mardi, 11 avril, eut lieu la réunion des citoyennes, convoquée par le fait d'organiser [illegible] pour les citoyennes des comités destinés à servir de bureaux d'enregistrement, de renseignements et de direction pour les citoyennes patriotes et de protéger et à défendre la cause de la République, et, au cas échéant, des corps réguliers pour le service de l'ambulance, en cas de danger extrême.—A Paris [illegible] ouvrable de barricades et à s'y battre d'ambulance avec ceux d'entre nos frères pour qui la lutte engagée est une question de vie et de mort, et qu'il y en a [illegible] ne les [illegible] pas vitaux de la liberté, [illegible] pas vitaux de l'humanité, la liberté luttant contre le despotisme, le travail contre le capital. Prenons enfin contre le passé!

Après des délibérations nombreuses, des comités se sont organisés pour la plupart dans arrondissements.

Le comité central provisoire se réforme, le prochainement et sera composé des délégués des comités d'arrondissement.

La liste des membres des comités, ainsi que les adresses et les réponses et l'indication des sièges des comités, seront publiées dans peu dans tous les journaux démocratiques.

Une adresse des citoyennes, signée des membres du comité central provisoire, a été envoyée à la commission exécutive de la Commune, lui demandant de fixer des locaux pour les comités, afin qu'ils puissent [illegible] et d'assigner des [illegible] de réunion à la disposition du comité central.

La commission exécutive de la Commune a répondu à la demande, et l'installation des comités va s'effectuer.

Le comité central des citoyennes tâchera de se mettre en rapport avec les commissaires d'ambulance et de barricades du gouvernement, afin d'aider de manière utile le comité central de la Commune, en tant que lesdites commissions du gouvernement n'auront qu'à wadresser au comité central des citoyennes, pour avoir le nombre voulu de femmes prêtes à servir aux ambulances, ou en cas de besoin aux barricades.

Une seconde réunion, convoquée par le comité, a eu lieu le 13 avril.

Une quête faite à la réunion a produit 20 francs.

La somme a été versée à la caisse du comité central des citoyennes.

*Adresse des citoyennes à la Commission exécutive de la Commission de Paris.*

Considérant

Qu'il est du devoir et du droit de tous de combattre pour la grande cause du peuple, pour la Révolution;

Que le péril est imminent et l'ennemi aux portes de Paris;

Que l'union faisant la force, à l'heure du danger suprême tous les efforts individuels doivent se fusionner pour former une résistance collective de la population entière, à laquelle rien ne saurait résister;

Que la Commune, représentante du grand principe proclamant l'assimilation de tout privilége, de toute inégalité, — par la même est engagée à tenir compte des intérêts réels de la population entière, sans distinction de sexe, de position ou crée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sous lequel repose les privilèges des classes qui [illegible] ;

Que le triomphe de la lutte actuelle, avant pour but la suppression des abus, et fait avec quelque détail, parce que c'est vraiment de la justice,—a, par conséquent, le même intérêt pour les citoyennes que pour les citoyens;

Que le massacre des défenseurs de Paris par les assassins de Versailles exaspère à l'extrême la masse des citoyennes et les pousse à la vengeance;

Qu'un grand lien existe d'entre elles sont résolues, au cas où les ennemi viendrait franchir les portes de Paris, à combattre et à vaincre ou mourir pour la défense de leurs droits communs;

Qu'une organisation sérieuse de cet élément révolutionnaire en une force capable de donner un résultat effectif et vigoureux à la Commune de Paris, ne peut rester qu'avec l'aide et le concours du gouvernement de la Commune;

Par conséquent,

Les délégués des citoyennes de Paris prennent la liberté de la commission exécutive de la Commune :

1o De donner l'ordre aux mairies de fournir les noms des comités d'arrondissement et du comité central, institués par les citoyennes pour l'organisation de la défense de Paris, une salle dans les mairies des divers arrondissements, en leur, en cas d'impossibilité, un local séparé où les comités pourront siéger en permanence;

2o De faire imprimer, aux frais de la Commune, les circulaires, affiches et autres pièces nécessaires à l'organisation de la propagande.

*Pour les citoyennes délégués, membres du comité central des citoyennes :*

Adelaïde Valentin, ouvrière; Nadale Colleville, ouvrière; Marguerite Gravière; Sophie Graix, ouvrière; Joséphine Pratt, ouvrière; Céline Delvaunier, ouvrière; Aimée Delvaunier, ouvrière; Elisabeth Dmitreff.

☞ A la chapellerie Rob. E. Lee, coin St-Louis et Royale, on nettoie les panamas sans acide.

☞ Le fameux remède du Dr. Boyer, de Paris, pour la goutte est prompte et sûre de la goutte et des rhumatismes, dont le dépôt est chez C. Duhamel 111, rue du Canal, était épuisé; 200 de ces remèdes complets viennent d'arriver. Les personnes qui attendaient cet envoi sont priées d'envoyer leurs ordres. Le prix du remède complet est de $15. Dépôt du Phénol Boisenf.

$65.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont font que des éloges.—S'adresser au 188 de la rue du Canal.

## CHRONIQUE LOCALE.

DEMANDE D'UN MILLION ET DEMI DE DOLLARS.—Le Conseil du 9 mars 1871, l'Etat a alloué une somme de $1,500,000 pour achat de terrains sur lesquels sera construite la nouvelle Mint. Le prix de la construction, cette somme devrait être fournie en bonds payables dans 40 ans et portant un intérêt de 3 pour cent. Le même jour, $1,500,000 pour achat de terrains et de construction, cette somme devrait être fournie en bonds payables dans 40 ans et portant un intérêt de 3 pour cent. Le gouverneur Warmoth a demandé à la Cour de District un mandamus pour forcer le secrétaire, l'auditeur et le trésorier de l'Etat à signer les bonds, et le trésorier que les bonds soient signés par le gouverneur, et l'auditeur qui procède par devant lui, il est à croire qu'il s'objecte pas à l'émission qui porterait la dette de l'Etat bien au-delà de la limite constitutionnelle de $500,000,000. Les pétitionnaires prétendent que cette limite n'est pas atteinte et que l'Etat n'a pas le droit de primer toute émission de bonds dépendant de conditions incertaines et non encore réalisées.

INCENDIE.—Hier matin, vers 9 heures, le feu a détruit trois maisons basses avec galeries dans le Quatrième District, au coin des rues Phillip et Locust, et appartenant à M. Miller qui les avait tout récemment achetées à l'heure du shérif. Une quatrième maison appartenant aussi à M. Miller, a été détruite. Cette dernière était assurée pour $1,000 au bureau d'Assurance Lafayette. Nous ignorons s'il y avait assurances sur les autres.

VERDICT.—Le jury du coroner a déclaré à l'occasion de la mort de Mary Ann White, que l'enfant a été tué par le chef de ville Mc Ice, sous la conduite du Prof. Bottman, de la ligne de la rue Dauphine. Ce conducteur a été arrêté.

PORT D'ARMES CACHÉES.—L'administrateur de police, Lewis, a répondu aux recommandations du jour dit que la police a reçu plaintes de ce qu'ils rendant les armes aux habitants arrêtés pensa qu'ils en portaient de cachées et où il long rappelle que leur devoir est de renvoyer devant la Première Cour de District les personnes coupables de ce délit.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.—Hier soir, entre 8et 9 heures, un nommé Robert Wolfe, demeurant rue Berbigny, entre les rues Ursulines et St-Philippe, a été renversé par une locomotive sur le chemin de fer de Carrollton, et a eu les deux jambes cassées. Un rapport dit qu'il marchait sans nouci sur la voie et qu'il n'est pas surprenant qu'il ait été blessé.

D'autres indices de défiance, de désorganisation sont signalés.

Le 9 courant, un jeune homme, qui a placardée ce soir, était nommé que les 5e, 7e et 8e compagnies du génie sont licenciées. Ce matin, l'*Officiel* annonçait que deux tranchées de barricades avaient été [illegible] une haute paie promise sans la participation de l'autorité militaire et qu'on ne tiendrait pas ces engagements.

Il y a des déchirements plus graves encore les chefs, comme toujours au moment où le sol tremble et où l'édifice croule. Quelque révolution, je ne dirai pas de palais, mais d'hôtel de ville, ne serait pas impossible.

Le comité de salut public militaire, installé ce matin, partage avec les exécutions sommaires de paysans à Neuilly les proclamations de la presse et provoque les plus honorables et les plus vigoureuses protestations. Si quelques journaux se renferment dans une prudence qu'il faut plutôt regretter que blâmer aujourd'hui, si des feuilles républicaines soutiennent un pouvoir auquel, si l'on en excepte la dernière période de terreur qui a suivi le 3 décembre, tous les régimes autoritaires dont rêve l'idéal du libéralisme, ne vaut pas un sou, on peut relever le cœur en lisant la *Cloche*, le *Bien public*, l'*Opinion nationale*, où M. Sainte-Beuve, qui n'en est pas réduit à se cacher et qui le prouve, adresse à la Commune les plus courageuses vérités.

Dans le cercle, avoyée Trudaine, on est plus chercher, dans une même où ils étaient se [illegible], des canons et des matériaux de réforme qu'on a condamné [illegible].

On annonce l'arrestation de M. Poix, directeur de l'*Abeille*. M. Brown a un grand dépôt de bois de charpente au coin des rues Bienville et Peters, à un ilot de la rue de la Douane, et dans ce dépôt sont empilés les bois les plus recherchés pour toute espèce de travaux. On y remarque le chêne blanc, le frêne, le peuplier, le noyer, le cèdre, le cyprès, le pin jaune, bois pour planchers et plafonds, etc, etc.

Les constructeurs et entrepreneurs sont invités à aller voir ce chantier dont les conditions de vente sont, dit-on, fort libérales.

☞ Si vous avez peu d'argent et que vous désiriez un bon chapeau, allez au coin des rues Royale et St-Louis.

☞ A la Bijouterie Rob. E. Lee, coin St-Louis et Royale, on nettoie les panamas sans acide.

☞ Le fameux remède du Dr. Boyer, de Paris, pour la goutte est prompte et sûre de la goutte et des rhumatismes, dont le dépôt est chez C. Duhamel 111, rue du Canal, était épuisé; 200 de ces remèdes complets viennent d'arriver. Les personnes qui attendaient cet envoi sont priées d'envoyer leurs ordres. Le prix du remède complet est de $15. Dépôt du Phénol Boisenf.

$65.—C'est le prix actuel de la célèbre machine à coudre de Grover & Baker. Elle est la plus répandue en Europe et en Amérique et les personnes qui la possèdent n'ont font que des éloges.—S'adresser au 188 de la rue du Canal.

## CHRONIQUE LOCALE.

DEMANDE D'UN MILLION ET DEMI DE DOLLARS.—Le Conseil du 9 mars 1871, l'Etat a alloué une somme de $1,500,000 pour achat de terrains sur lesquels sera construite la nouvelle Mint. Le prix de la construction, cette somme devrait être fournie en bonds payables dans 40 ans et portant un intérêt de 3 pour cent. Le même jour, $1,500,000 pour achat de terrains et de construction, cette somme devrait être fournie en bonds payables dans 40 ans et portant un intérêt de 3 pour cent. Le gouverneur Warmoth a demandé à la Cour de District un mandamus pour forcer le secrétaire, l'auditeur et le trésorier de l'Etat à signer les bonds, et le trésorier que les bonds soient signés par le gouverneur, et l'auditeur qui procède par devant lui, il est à croire qu'il s'objecte pas à l'émission qui porterait la dette de l'Etat bien au-delà de la limite constitutionnelle de $500,000,000. Les pétitionnaires prétendent que cette limite n'est pas atteinte et que l'Etat n'a pas le droit de primer toute émission de bonds dépendant de conditions incertaines et non encore réalisées.

INCENDIE.—Hier matin, vers 9 heures, le feu a détruit trois maisons basses avec galeries dans le Quatrième District, au coin des rues Phillip et Locust, et appartenant à M. Miller qui les avait tout récemment achetées à l'heure du shérif. Une quatrième maison appartenant aussi à M. Miller, a été détruite. Cette dernière était assurée pour $1,000 au bureau d'Assurance Lafayette. Nous ignorons s'il y avait assurances sur les autres.

VERDICT.—Le jury du coroner a déclaré à l'occasion de la mort de Mary Ann White, que l'enfant a été tué par le chef de ville Mc Ice, sous la conduite du Prof. Bottman, de la ligne de la rue Dauphine. Ce conducteur a été arrêté.

PORT D'ARMES CACHÉES.—L'administrateur de police, Lewis, a répondu aux recommandations du jour dit que la police a reçu plaintes de ce qu'ils rendant les armes aux habitants arrêtés pensa qu'ils en portaient de cachées et où il long rappelle que leur devoir est de renvoyer devant la Première Cour de District les personnes coupables de ce délit.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.—Hier soir, entre 8et 9 heures, un nommé Robert Wolfe, demeurant rue Berbigny, entre les rues Ursulines et St-Philippe, a été renversé par une locomotive sur le chemin de fer de Carrollton, et a eu les deux jambes cassées. Un rapport dit qu'il marchait sans nouci sur la voie et qu'il n'est pas surprenant qu'il ait été blessé.

D'autres indices de défiance, de désorganisation sont signalés.

Le 9 courant, un jeune homme, qui a placardée ce soir, était nommé que les 5e, 7e et 8e compagnies du génie sont licenciées. Ce matin, l'*Officiel* annonçait que deux tranchées de barricades avaient été [illegible] une haute paie promise sans la participation de l'autorité militaire et qu'on ne tiendrait pas ces engagements.

Il y a des déchirements plus graves encore les chefs, comme toujours au moment où le sol tremble et où l'édifice croule. Quelque révolution, je ne dirai pas de palais, mais d'hôtel de ville, ne serait pas impossible.

Le comité de salut public militaire, installé ce matin, partage avec les exécutions sommaires de paysans à Neuilly les proclamations de la presse et provoque les plus honorables et les plus vigoureuses protestations. Si quelques journaux se renferment dans une prudence qu'il faut plutôt regretter que blâmer aujourd'hui, si des feuilles républicaines soutiennent un pouvoir auquel, si l'on en excepte la dernière période de terreur qui a suivi le 3 décembre, tous les régimes autoritaires dont rêve l'idéal du libéralisme, ne vaut pas un sou, on peut relever le cœur en lisant la *Cloche*, le *Bien public*, l'*Opinion nationale*, où M. Sainte-Beuve, qui n'en